

Parc national du Mercantour

Orientation 05: Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages

[...]

- **Mesure 28: Soutenir la diversification des productions et promouvoir des activités agricoles favorisant la biodiversité**

Dans le parc, les productions agricoles sont aujourd'hui largement orientées vers la viande ovine. Cependant, l'oléiculture, le maraîchage ou l'apiculture se développent. Certaines filières de production ou de diversification, à haute valeur ajoutée, constituent un espoir pour l'avenir, comme le maraîchage, la production de châtaignes et de plantes médicinales, la valorisation de la laine (tapis, vêtements, éco construction,...).

Malgré l'existence de quelques labels et marques, la reconnaissance de la qualité des produits reste à promouvoir. Leur localisation au sein d'un parc national constitue une véritable opportunité pour rechercher et valoriser des pratiques de production à haute valeur environnementale et à haute valeur naturelle.

Pour ce faire, les acteurs de la charte privilégieront les actions suivantes :

- identification et promotion des produits locaux de qualité : produits de l'élevage, châtaignes, olives, plantes médicinales,... ;
- développement des circuits courts de distribution (marchés paysans, vente directe, AMAP) et mise en réseau des producteurs avec les filières de consommation locales (refuges, restaurateurs, cantines scolaires) ;
- exclusion des cultures d'OGM sur tout ou partie du parc, conformément aux dispositions de l'article L 335-1 du Code de l'Environnement ;
- appui à la conversion à l'agriculture biologique pour répondre aux objectifs d'intégration environnementale et de valorisation des ressources et des savoir-faire locaux ;
- développement de l'autonomie fourragère des exploitations par la pratique de la fauche.

Des liens seront établis avec d'autres secteurs d'activité, en particulier avec le tourisme, par la formation des professionnels de ce secteur aux enjeux de l'agriculture. L'agrotourisme sera également encouragé (cf. mesure 20).

L'innovation sera encouragée, en particulier en matière d'identification et de création de nouveaux produits à forte valeur ajoutée, comme la valorisation de la laine de brebis des races Mérinos, Brigasque ou autres.

Rôles de l'établissement public du parc

Parc national du Mercantour

- promeut les produits identifiés au parc
- accompagne les démarches de valorisation et de certification des exploitations à haute valeur environnementales et haute valeur naturelle
- soutient les projets innovants et les synergies avec d'autres secteurs d'activités

Contributions attendues des communes adhérentes

- organisent et soutiennent des manifestations valorisant les productions agricoles locales
- favorisent la consommation de produits agricoles issus du parc

Principaux autres partenaires à associer

Services départementaux et régionaux de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, chambres d'agriculture, instituts techniques agroalimentaires, acteurs locaux de la restauration collective, exploitants agricoles

La mesure 28 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

[...]

Page 110 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2551

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 10:27